

Convention de mise à disposition de la maison communale

Entre Monsieur Raphaël RAPIN, Maire de Guissény,

Et M.....

Adresse :

Tél : Courriel :

Date et horaires d'occupation :

Nombre de participants :

<input type="checkbox"/> repas	<input type="checkbox"/> réunion
<input type="checkbox"/> manifestation publique (voir fiche technique)	<input type="checkbox"/> autre (préciser) :

		Tarif
Tarifs de la réservation <small>(pour information)</small>	Location aux habitants de la commune 1 jour	167.00 €
	Location aux habitants de la commune 2 jours	220,00 €
	Location extérieurs 1 jour	257,00 €
	Location extérieurs 2 jours	337,00 €
	Réunion, repas, AG, organismes et associations extérieurs 1 jour	367,00 €
	Réunion politique, associations non caritatives	Décision bureau municipal

Paiement :	<input type="checkbox"/> espèces	<input type="checkbox"/> chèques
-------------------	----------------------------------	----------------------------------

Documents fournis :

<input type="checkbox"/> police d'assurance au titre de la responsabilité civile
<input type="checkbox"/> caution salle / bâtiments : 205 €
<input type="checkbox"/> caution ménage : 75 €
<input type="checkbox"/> caution sono : 150 €

Etat des lieux le vendredi / / **à 13h30** à la Maison Communale

Visite de contrôle le lendemain de la location par le service technique seulement *(des photos seront prises et transférées en cas de dégradation)*.

Le preneur reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales d'utilisation des salles stipulées au règlement annexé à la présente convention.

Le preneur reconnaît avoir été informé :

- que le nombre de personnes est limité à 160 places assises dans la salle,
- que la Mairie se réserve le droit d'annuler, sous un mois, la réservation.

Fait à Guissény, le / / , un double vous sera remis après signature des deux parties.

Le Maire,

L'organisateur responsable,